

Monsieur le Président de l'APPSCPI,

Le courrier envoyé le 20 avril 2016 par votre association m'étonne.

L'APPSCPI est une association dont le but est de représenter et de défendre les adhérents de l'association.

Je suis adhérent de l'APPSCPI et associé de BTP Immobilier depuis 2 ans.

Si la SCPI BTP Immobilier est liquidée, les souscripteurs récents seront perdants.

En ce qui me concerne, j'ai acheté à crédit des parts de la SCPI BTP Immobilier en 2014. Ne pensez-vous pas que la somme des frais : achat de la SCPI, mise en place du crédit et vente des biens immobiliers va représenter, pour moi, une perte considérable ?

Aussi, je ne comprends pas que l'APPSCPI :

- se commette dans la promotion d'une opération dans laquelle, beaucoup de ses membres, et notamment les plus récents seront perdants.
- autorise, sans concertation préalable, l'utilisation des fichiers et des moyens de l'APPSCPI pour inciter à la liquidation d'une société.

Je ne doute pas que, parmi les initiateurs de ce projet, certain(s) pourront tirer profit de la l'opération pour sortir de la SCPI à moindre frais. Mais, pensez-vous que la démarche est correcte ?

Comptant sur votre compréhension, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir

- intervenir pour faire réviser la position de l'APPSCPI sur ce projet de liquidation,
- permettre, à chacun des membres de l'APPSCPI de disposer de droits équivalents, en faisant expédier **par voie postale**, la lettre jointe à chacun des destinataires du courrier initial envoyé par l'APPSCPI.

J'espère que vous pourrez donner une suite favorable à mes demandes.

Cordiales salutations.